

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du mardi 5 novembre 2024

Date de convocation : 29/10/2024
Date d'affichage : 29/10/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 9 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi cinq novembre à vingt heures zéro six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc –PESENTI Jean-François – THIRIET Hubert - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Emilie - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

GRILLET Rodrigue excusé, donne pouvoir à THIRIET Hubert ;
FREITAS Laure excusée, donne pouvoir à PERRODIN Emilie ;
MAZUIR Carole excusée, donne pouvoir à RODIA Christophe.

Absent :

BOUVIER Alexis ;
FACHINETTI Aurélia ;

Secrétaire de séance : THIRIET Hubert.

La séance est ouverte à 20h06

Le quorum est atteint.

Les procès-verbaux de la séance du Conseil Municipal du 27 juin et du 19 septembre 2024 sont approuvés par le secrétaire de séance et le maire.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

1 Ecole - Organisation de la semaine scolaire – rentrée 2025

La délibération est annulée. Celle-ci est déjà passé pour la période 2024-2027.

2 DRH – Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative proposé par le Centre Départemental de Gestion du Jura. Contrat garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2025-2028. Autorisation de signer le contrat et choix des garanties.

Procès-Verbal 2024-11-05/07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'adhérer à compter du 1er janvier 2025, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la durée du contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2028 et relatif à la couverture des risques financiers encourus par la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, de maternité, de paternité et d'adoption.

- D'Autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES/RELYENS déclaré attributaire du marché conclu par le Centre de Gestion, ainsi que toutes pièces annexes.

Fait le choix pour la commune des garanties et options d'assurance suivantes :

Pour les agents titulaires & stagiaires affiliés à la CNRACL : **Formule n° 3** :

- Tous risques : décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie/maladie de longue durée + maternité/paternité/adoption.
- Franchise de 30 jours par arrêt sur le risque accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée.
- 6.25 %

Et / Ou Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL, les agents non titulaires de droits public (agents relevant du régime général et de l'Ircantec) : **Formule n° 4** :

- Tous risques : accident du travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité /paternité/adoption
- Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
- 1,09 %

3 DRH – Protection sociale complémentaire – convention de participation à adhésion facultative avec le CDG39

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De choisir la labellisation,
- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ;
- De fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :
 - Pour le risque santé : 15 € par agent et par mois et
 - Pour le risque prévoyance : 7 € par agent et par mois

4 MARCHE PUBLIC – Choix du fournisseur Copieurs Ecole et Mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le renouvellement de contrat avec la société REX Rotary pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029.

5 FINANCES – DM Rectificative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative rectificative n°1 du budget principal.

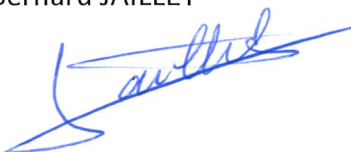
Fin de séances : 20h44

A Lavancia-Epercy, le 5 novembre 2024

Signature

Le Maire,

Bernard JAILLET



Le secrétaire de séance,

Hubert THIRIET

